



Envoi au contrôle de légalité le : 20 octobre 2023

Publication électronique le : 20 octobre 2023

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Ingrid GAILLARD

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, Mme Anouk BRETON, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR.

**Excusé(s)** : M. Daniel MACIEJASZ, Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Pierre GEORGET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, M. Frédéric MELCHIOR, M. François LEMAIRE, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Marine LE PEN, M. François VIAL, Mme Cécile YOSBERGUE.

**Absent(s)** : Mme Zohra OUAGUEF, M. Marc SARPAUX, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Michel DAGBERT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DANS LES COMMISSIONS INTERNES  
ET ORGANISMES EXTÉRIEURS**

(N°2023-423)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-6, L.3121-15 et L.3121-23 ;

**Vu** le Règlement Intérieur du Conseil Départemental et, notamment, ses articles 18 et 20 ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Mesdames Emmanuelle LEVEUGLE et Zohra OUAGUEF, intéressées à l'affaire, sont sorties de la salle avant la mise en discussion du rapport. Elles n'ont donc pris part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

De modifier l'intitulé de l'instance « Comité Responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) », conformément aux modalités exposées au tableau repris en annexe 1 à la présente délibération.

**Article 2 :**

A l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations au scrutin secret.

**Article 3 :**

De désigner les représentants du Département ou du Conseil départemental au sein des commissions internes et instances des organismes extérieurs, repris aux tableaux joints en annexes à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 71 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 7 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
---

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 25 septembre 2023

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

**ANNEXE – Conseil départemental du 25 septembre 2023  
I – Commissions Internes - A**

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			OBSERVATIONS
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
<b>B145</b>	<b>Comité responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées PDALHPD (2022-2027)</b>				<p>Par délibérations du 15 juillet 2021 et du 26 septembre 2022, M. COTTIGNY et Mme OUAGUEF ont été désignés pour siéger au sein du comité responsable du PDALHPD 2015-2022.</p> <p>Suite à l'adoption du nouveau PDALHPD pour la période 2022-2027, les délibérations susvisées sont modifiées afin d'y reprendre la nouvelle période d'application de ce plan :</p> <p>En remplaçant la période d'application reprise dans l'intitulé de l'instance : « Comité responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées PDALHPD <b><u>2015-2020 (2021-2022)</u></b> »</p> <p>Par : « <b><u>(2022-2027)</u></b> ».</p>

**ANNEXE – Conseil départemental du 25 septembre 2023**

**III. Commissions présidées par un Représentant de l'Etat ou constituées par les Services de l'Etat– E**

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			OBSERVATIONS
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
<b>E 203</b>	<b>Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion (CODEI)</b>		1 titulaire : <b>-René HOCQ</b>		<p>Par délibération du 27 septembre 2021, le Conseil départemental a désigné Mme JACQUET, en qualité de membre titulaire pour siéger à la Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion (CODEI).</p> <p><b>Le mandat des membres de la commission étant arrivé à échéance, en application de l'article R.5112-14 du Code du travail, Monsieur René HOCQ est désigné en qualité de titulaire, pour représenter le Conseil départemental à la Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion (CODEI).</b></p>
<b>E 300</b>	<b>Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE)</b>  <b>(formation spécialisée compétente en matière d'insertion par l'activité économique de la Commission départementale de l'emploi et de l'insertion (E203))</b>		1 titulaire : <b>-René HOCQ</b>		<p>Par délibération du 27 septembre 2021, le Conseil départemental a désigné Mme JACQUET, en qualité de membre titulaire pour siéger au Conseil Départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE).</p> <p><b>Le mandat des membres de la commission étant arrivé à échéance, en application de l'article R.5112-14 du Code du travail, Monsieur René HOCQ est désigné, en qualité de titulaire, pour représenter le Conseil départemental au Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique (CDIAE), formation spécialisée, compétente en matière d'insertion par l'activité économique, de la CODEI.</b></p>

**ANNEXE – Conseil départemental du 25 septembre 2023**

**IV - Conseils d'administration des établissements publics départementaux, sociétés d'économie mixte ou assimilés - C**

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			OBSERVATIONS
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
<b>C100</b>	<b>Conseil d'Administration de l'Établissement Public de gestion Immobilière du Nord/Pas-de-Calais (EPINORPA)</b>		1 titulaire : <b>-Zohra OUAGUEF</b>		<p>Par délibération du 19 juin 2023, le Conseil départemental a désigné MM. DUPORGE, MACIEJASZ, SCALONE et Mme BRETON, en qualité de membres titulaires, pour siéger au Conseil d'Administration de l'Établissement Public de gestion Immobilière du Nord/Pas-de-Calais, l'EPINORPA.</p> <p><b>Suite à la démission de Monsieur SCALONE, Mme Zohra OUAGUEF est désignée, en qualité de titulaire, pour représenter le Conseil départemental au Conseil d'Administration de l'Établissement Public de gestion Immobilière du Nord/Pas-de-Calais (EPINORPA) afin de l'y remplacer.</b></p>

**ANNEXE – Conseil départemental du 25 septembre 2023  
VII – Associations - I**

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			OBSERVATIONS
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
I171	<b>Association « la Chaîne des terrils »</b>  <b>Assemblée Générale</b>		1 titulaire :  <b>-Emmanuelle LEVEUGLE</b>		En application des statuts du 16 octobre 2021, un représentant du Conseil départemental siège à l'Assemblée Générale de l'association « la Chaîne des Terrils ».  <b>Madame Emmanuelle LEVEUGLE est désignée, en qualité de membre titulaire, pour représenter le Département à l'Assemblée Générale de l'Association « la Chaîne des terrils ».</b>

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Direction Générale des Services  
Direction de l'Assemblée et des Elus  
Service de l'Assemblée Départementale

RAPPORT N°17

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

### REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023

#### REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DANS LES COMMISSIONS INTERNES ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

En application de l'article L.3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. [...] ».

En l'espèce, il convient au Conseil départemental de procéder à la désignation des représentants du Département au sein des commissions relevant des chapitres suivants:

- I - Commissions internes ;
- III - Commissions présidées par un représentant de l'État ou constituées par les services de l'État ;
- IV - Conseils d'administration des établissements publics départementaux, sociétés d'économie mixte ou assimilés ;
- VII – Associations.

Ainsi que l'autorise l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible pour le Conseil départemental de décider à l'unanimité de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret.

Enfin, il est précisé qu'un conseiller départemental désigné pour représenter le Conseil départemental dans une instance, ne peut y siéger à un autre titre.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, :

- De modifier l'intitulé de l'instance « Comité Responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement, l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) », conformément aux modalités exposées au tableau repris en annexe 1 au présent rapport ;

- De décider à l'unanimité, au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret ;

- De désigner les représentants du Conseil départemental au sein des commissions internes et instances des organismes extérieurs repris aux tableaux en annexes au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY